



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12067
4 mai 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 MAI 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 3 mai 1976 qui vous a été adressée par l'observateur permanent par intérim de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet des coups de feu tirés par des troupes sionistes sur des Palestiniens non armés. Sur instructions de mon gouvernement, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Mansur R. KIKHIA

Annexe

Lettre datée du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de
sécurité par l'observateur permanent par intérim de l'Organisation
de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Sur instructions du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur d'appeler votre attention et, par votre intermédiaire, celle des autres membres du Conseil de sécurité sur les événements alarmants qui se sont produits récemment sur la rive occidentale.

Le 1er mai, des troupes sionistes ont ouvert le feu sur une foule de manifestants palestiniens non armés, qui exprimaient leur opposition immuable à la poursuite de l'occupation illégale de leurs terres et de leurs maisons et à de nouvelles colonies juives. Un Palestinien a été tué; plusieurs autres ont été grièvement blessés.

Les forces sionistes d'occupation ont imposé le couvre-feu dans plusieurs villes palestiniennes.

J'ai pour instructions de demander à nouveau que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et qu'il utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies pour mettre un terme à l'occupation illégale des terres palestiniennes et à une situation qui met en danger la paix et la sécurité mondiales.

L'Observateur permanent par intérim,

(Signé) Zehdi Labib TERZI

